

Les droits des personnes étrangères en France

Formations 2017

Contenu

Deux types de formation sont proposés :

- des sessions de cinq jours sur le séjour des personnes étrangères : entrée, séjour, regroupement familial, travail, droit d'asile, éloignement et recours, cas pratiques ;
- des sessions « spécialisées » de deux jours permettant d'approfondir un thème particulier.

Objectifs

- Acquérir une bonne connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.
- Savoir utiliser ces textes pour résoudre les cas concrets, notamment grâce aux moyens de recours judiciaires ou administratifs.

Public

Toute personne qui est en relation avec les personnes immigrées et leurs familles, dans ses fonctions militantes ou professionnelles, dans les entreprises, les administrations, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats, les établissements et les services sociaux et de santé.

Les sessions de deux jours s'adressent à des personnes qui, soit ont déjà suivi une session de cinq jours, soit ont une bonne connaissance théorique et pratique de la législation sur les étrangers.

Méthode de travail

Chaque session regroupe 20 à 25 personnes.

La formation est assurée par des membres du Gisti, juristes et spécialistes des problèmes traités. Les sessions s'appuient ainsi non seulement sur la connaissance des textes juridiques, mais également sur des études de cas concrets. Chaque stagiaire reçoit un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.

Formations sur site

Le Gisti organise des formations à la demande pour répondre aux exigences spécifiques des organismes : collectivités territoriales, hôpitaux, associations, administrations, barreaux, écoles, etc. Le contenu et les modalités de ces formations (thèmes, nombre de jours et rythme) sont définis en concertation avec le service demandeur en fonction de ses besoins et de ses contraintes. Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande. Le Gisti peut traiter de thèmes comme : les recours et les mesures d'éloignement, le séjour des personnes étrangères, la protection sociale des étrangers, le droit d'asile, les citoyen-ne-s de l'UE, les mineures et mineurs isolés étrangers, etc. Une session coorganisée avec le Comede est notamment proposée sur le droit de la santé des personnes immigrées en France.

Renseignements pratiques

Le Gisti est agréé au titre de la formation professionnelle continue et déclaré sous le numéro 11 75 10424 75.

Avocat-e-s : les sessions proposées peuvent relever de la formation continue et être prises en charge par le FIF-PL.

Des sessions spéciales pour les avocat-e-s sont régulièrement proposées sur notre site internet.

► Coût des formations

- 900 euros pour les sessions de 5 jours (35 heures de formation).
- 380 euros pour les sessions de 2 jours (14 heures de formation).

Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût du stage.

Les personnes désirant participer à la formation à titre individuel sont invitées à prendre contact avec l'association.

► Lieu des stages

Toutes les formations proposées dans ce catalogue se déroulent à Paris. L'adresse exacte est précisée lors de l'inscription.

► Inscriptions

Pour participer à l'une des sessions de formation proposées, il convient de remplir et de renvoyer au Gisti la fiche d'inscription ci-jointe (en dernière page).

Les inscriptions prises en charge au titre de la formation professionnelle continue font l'objet d'une convention avec l'organisme employeur. Dans ce cas, la fiche d'inscription envoyée au Gisti doit être accompagnée ou suivie de sa confirmation.

- Dès réception de la convention signée, une convocation précisant le lieu et les horaires du stage est envoyée à la personne inscrite.
- À l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à l'organisme employeur et à chaque participant-e qui le demande.

Toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 30 % du montant de la formation. En cas d'absence non justifiée le premier jour du stage, le règlement devra être effectué en totalité.

Renseignements et inscriptions

Gisti - 3 villa Marcès 75011 Paris

Tél. 01 43 14 84 82 ou 83

formation@gisti.org

www.gisti.org/formations

Sessions de deux jours

Le droit d'asile

► 26 et 27 janvier 2017

I. Les politiques européennes de l'asile

- La construction de l'espace Schengen, de l'Union européenne et d'une politique d'asile
- La protection internationale

II. L'exercice du droit d'asile en France

- Les démarches pour demander l'asile : la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (Pada) et le guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile (Guda)
- La demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)

III. Procédure et recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

IV. Les droits sociaux

- Durant l'examen de la demande
- Les droits sociaux reconnus aux réfugiés

V. Contentieux

La protection sociale des personnes étrangères

▶ 23 et 24 mars 2017

▶ 12 et 13 octobre 2017

I. Introduction

- Protection sociale en France
- Accès à la protection sociale des personnes étrangères : problèmes spécifiques
- Hiérarchie des normes et instruments internationaux

II. L'accès des étrangers à la protection sociale : les points clefs

- Condition de nationalité
- Condition de résidence en France
- Condition de régularité du séjour
- Condition portant sur l'entrée en France des enfants
- Condition d'ancienneté de présence ou de durée de résidence préalable

III. La protection maladie

- Architecture du système et principes de fonctionnement
- Conditions pour les personnes étrangères
- Autres systèmes de financement des soins
- Étude de cas pratiques

IV. Les prestations familiales et prestations assimilées

- Condition de résidence (allocataire, enfants)
- Condition de charge effective et permanente de l'enfant
- Condition de régularité de séjour de l'allocataire étranger
- Conditions portant sur l'entrée en France de l'enfant étranger
- Rétroactivité des droits aux prestations pour les personnes étrangères obtenant le statut de réfugié
- Rétroactivité de tous les droits sociaux à la date de reconnaissance du droit au séjour par une juridiction administrative

V. Le revenu de solidarité active (RSA)

- Condition de régularité du séjour – condition d’antériorité de résidence
- Cas pratiques de contestation de la durée de résidence préalable de 5 ans

VI. La retraite (base et complémentaire), le minimum vieillesse (Aspa) et le minimum invalidité (ASI)

- Pension de retraite versée par le régime de base de la Sécurité sociale
- Pensions de retraite complémentaire versées par les régimes complémentaires
- Minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées – Aspa)
- Minimum invalidité (allocation supplémentaire d’invalidité – ASI)

VII. Les différents contentieux en matière de sécurité sociale et d’aide sociale : comment contester les pratiques et les décisions des organismes de protection sociale

Le travail salarié des personnes étrangères

► 30 et 31 mars 2017

I. Introduction

- Évolution de la législation sur le travail et rappel des règles générales
- Restriction dans l'accès à certains emplois

II. L'accès au marché de l'emploi

- Obligation de disposer d'une autorisation de travail
- Titres de séjour donnant droit au travail

III. Les titres de séjour délivrés sur le fondement du travail

- Principaux titres de séjour
- Quelques catégories particulières

IV. L'autorisation de travail salarié – procédures

- Procédure de demande d'une autorisation de travail
- Recours contre un refus de délivrance d'autorisation de travail

V. Le renouvellement de l'autorisation de travail

- Conditions générales de renouvellement d'une autorisation de travail
- Difficultés pouvant se poser au moment du renouvellement

VI. L'admission exceptionnelle au séjour par le travail

- Possibilités de régularisation exceptionnelle de sans-papiers par le travail
- Risques encourus par le demandeur
- Procédure et statut du demandeur pendant l'instruction de la demande

VIII. L'absence d'autorisation de travail

- Emploi d'un étranger sans titre de séjour et/ou de travail
- Conséquences pour l'employeur
- Droits des travailleurs et travailleuses sans papiers

Le droit de la nationalité française

▶ 18 et 19 mai 2017

▶ 7 et 8 décembre 2017

I. Introduction

II. L'attribution de la nationalité française

Le « droit du sang »

- Loi applicable et principes : article 17 et suivants du code civil
- Établissement de la filiation
- Conflits de lois : mode de preuve de la loi étrangère
- Validité des actes d'état civil étrangers

Le « droit du sol »

- Principe du double droit du sol et exception
- Apatrie – nationalité non dévolue

III. L'acquisition de la nationalité

- Naissance et résidence en France : article 21-7 du code civil
- Déclaration acquisitive : mariage, Aide sociale à l'enfance, possession d'état, adoption
- Naturalisation

IV. Le contentieux de la nationalité

Contentieux judiciaire

- Preuve de la nationalité française : valeur du certificat de nationalité française (CNF)
- Déroulement de la procédure

Contentieux administratif

- Recours hiérarchique obligatoire
- Recours devant le tribunal administratif

Les mineures et mineurs étrangers isolés

► 22 et 23 juin 2017

► 23 et 24 novembre 2017

I. La protection administrative

- Accueil provisoire d'urgence
- Prise en charge du jeune majeur

II. La protection judiciaire

- Notion de danger
- Rôle des parquets
- Compétence du juge des enfants

III. La preuve de la minorité

- Valeur probante des documents d'état civil délivrés à l'étranger
- Recours au jugement supplétif de naissance
- Expertises médicales

IV. Les droits fondamentaux sans représentant légal

- Accès aux soins
- Accès à l'école

V. La représentation légale

- Incapacité juridique
- Délégation d'autorité parentale
- Tutelle

VI. La nationalité

- Conditions de l'acquisition et procédure de déclaration

VII. Le droit au séjour

- Généralités sur les titres de séjour
- Droit à la carte « vie privée et familiale »
- Accès au séjour des jeunes pris en charge tardivement

VIII. Accès à la formation professionnelle et au travail

IX. La protection contre l'éloignement et les recours

Les refus de demande de titre de séjour : quels recours ?

► 5 et 6 octobre 2017

I. La demande (présentation, enregistrement, instruction)

- Principes fondamentaux
- Conseils et précautions pratiques

II. La décision

- Décision expresse ou implicite
- Obligation de motivation des décisions administratives
- Obligation de respecter les droits de la défense (principe du contradictoire)
- Différents types de décisions liées au séjour : leurs conséquences, les catégories protégées contre l'éloignement

III. Les recours précontentieux (recours administratif)

- Recours gracieux et hiérarchique
- Délais

IV. Les recours contentieux

- Aide juridictionnelle
- Recours en annulation contre un refus de titre non assorti d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF)
- Recours en annulation contre un refus de titre de séjour assorti d'une OQTF ou contre une OQTF avec (ou sans) interdiction de retour sur le territoire français (IRTF)
- Assignation à résidence
- Recours contre les non-admissions au titre de la « réglementation Dublin »
- Procédures d'urgence : les référés administratifs

V. Les infractions

- Infractions à la législation sur les étrangers
- Interdiction du territoire français (ITF)

Session de cinq jours

La situation juridique des personnes étrangères en France : l'entrée et le séjour

- ▶ 13 au 17 mars 2017
- ▶ 12 au 16 juin 2017
- ▶ 18 au 22 septembre 2017
- ▶ 13 au 17 novembre 2017

I. Introduction générale au droit des étrangers

- Les sources du droit des étrangers : le droit interne, les conventions internationales, le droit de l'Union européenne

II. L'entrée en France

- Visas
- Autres conditions à remplir pour un court séjour

III. Le séjour en France

- Demande à la préfecture (présentation, enregistrement, instruction)
- Généralités sur les titres de séjour
- Carte de « résident » et carte de « résident longue durée UE »
- Cartes de séjour temporaire (CST)
- Carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » (délivrance de plein droit et cas de délivrance discrétionnaire)
- Les changements de statut
- Le regroupement familial (champ d'application, conditions requises, procédure, remise en cause)



IV. Le travail

- Accès au marché de l'emploi
- Autorisations de travail salarié
- Admission exceptionnelle : l'accès au travail des personnes sans papiers

V. L'accompagnement des démarches d'admission au séjour

- Évaluation globale de la situation de la personne étrangère
- Accès à certains droits sociaux (santé, domicile, aide sociale)

VI. Le droit d'asile

- Introduction à l'asile
- Vers quelle protection ? Cadre juridique
- La demande : procédure
- Dublin 3 : la demande impossible en France
- La demande d'asile devant l'Ofpra et la CNDA

VII. Le refus de séjour : mesures d'éloignement

- Principales mesures d'éloignement : l'obligation de quitter le territoire français et l'interdiction de retour (catégories protégées, délais)
- Recours et aide juridictionnelle (OQTF avec et sans délai)
- Exécution des mesures d'éloignement : rétention, assignation à résidence et bracelet électronique

VIII. Étude de cas pratiques

Qu'est-ce que le Gisti ?

Le Gisti est né en 1972 de la rencontre entre des intervenant-e-s des secteurs sociaux, des militant-e-s en contact régulier avec des populations étrangères et des juristes. Cette approche, à la fois concrète et juridique, fait la principale originalité de l'association.

Le Gisti s'efforce de répondre, sur le terrain du droit, aux besoins des immigré-e-s et des associations qui les soutiennent. Ce type d'intervention est d'autant plus nécessaire que la réglementation relative aux étranger-e-s est trop souvent méconnue, y compris des administrations chargées de l'appliquer.

Défendre l'État de droit

Défendre les libertés des étrangères et des étrangers, c'est défendre l'État de droit. Le Gisti publie et analyse un grand nombre de textes, met gratuitement en ligne sur son site (www.gisti.org) le maximum d'informations sur les droits des étrangers ainsi que certaines de ses publications.

Il organise des formations à l'intention d'un très large public (associations, avocat-e-s, collectifs, militant-e-s, professionnel-le-s du secteur social, etc.).

Il appuie de nombreux recours individuels devant les tribunaux, y compris devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Il prend aussi l'initiative de déférer circulaires et décrets illégaux à la censure du Conseil d'État ou de saisir le Défenseur des droits en cas de pratiques discriminatoires.

Il offre également un service de consultations juridiques pour les étrangers et les étrangères qui rencontrent des difficultés pour faire valoir leurs droits.

Participer au débat d'idées et aux luttes de terrain

Le Gisti entend participer au débat d'idées, voire le susciter, à travers la presse, des colloques et des séminaires, des réunions publiques. Il s'investit également dans des actions collectives défensives, mais aussi offensives visant à l'abrogation de toutes les discriminations qui frappent les populations étrangères. Il agit, dans ce domaine, en relation avec des associations de migrant-e-s, de soutien aux immigré-e-s ou de défense des droits de l'Homme.

Le Gisti est reconnu d'intérêt général. Les dons qui lui sont adressés sont déductibles des impôts à hauteur de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. Vous avez aussi la possibilité de lui faire des dons par prélèvement automatique.

Pour obtenir de plus amples informations :

- écrivez au Gisti, 3 villa Marcès, 75011 Paris

- envoyez un message, selon le sujet, à l'une des adresses suivantes :
gisti@gisti.org, formation@gisti.org, benevolat@gisti.org, stage@gisti.org

Fiche d'inscription 2017

Fiche téléchargeable sur le site du Gisti

NOM et prénom _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Téléphone et e-mail de l'employeur _____

Fonction exercée _____

Adresse du lieu de travail _____

Votre adresse e-mail et téléphone _____

Cocher la ou les sessions :

- 26 et 27 janvier 2017 : le droit d'asile
- 13 au 17 mars 2017 : La situation juridique des personnes étrangères**
- 23 et 24 mars 2017 : La protection sociale des personnes étrangères
- 30 et 31 mars 2017 : Le travail salarié des personnes étrangères
- 18 et 19 mai 2017 : Le droit de la nationalité française
- du 12 au 16 juin 2017 : La situation juridique des personnes étrangères**
- 22 et 23 juin 2017 : Les mineures et mineurs étrangers isolés
- du 18 au 22 septembre 2017 : La situation juridique des personnes étrangères**
- 5 et 6 octobre 2017 : Les refus de demande de titre de séjour : quels recours ?
- 12 et 13 octobre 2017 : La protection sociale des personnes étrangères
- du 13 au 17 novembre 2017 : La situation juridique des personnes étrangères**
- 23 et 24 novembre 2017 : Les mineures et mineurs étrangers isolés
- 7 et 8 décembre 2017 : Le droit de la nationalité française

Prise en charge financière

- Au titre de la formation professionnelle continue
- À titre individuel

Fait à :

Date :

Signature du ou de la stagiaire :